

## MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE MARNE ARDENNES MEUSE

### *Décision n° 01/10 relative à la réalisation d'une enquête auprès des exploitants agricoles en production laitière de Marne-Ardennes-Meuse permettant la réalisation d'une étude sur les conséquences socio-psychologiques des politiques agricoles (études comparatives Suisse-France-Québec)*

Le Directeur Général de la Mutualité Sociale Agricole Marne-Ardennes-Meuse,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux Libertés, modifiée en dernier lieu par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel,

Vu l'article L 723-12-II du Code rural prévoyant les modalités de conclusion d'une convention d'objectifs et de gestion pluriannuelle entre la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole et l'État,

Vu la convention d'objectifs et de gestion du 28/09/2006 conclue entre la caisse centrale de MSA et l'État, pour la période 2006-2010 et notamment son article 4.1.3 visant à promouvoir « la santé au travail dans toutes ses dimensions »,

Vu les articles L717-1 et suivants du Code Rural relatifs au Services de Santé au Travail,

Vu l'article R 717-32 du code rural,

*Décide:*

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Il est créé à la Mutualité Sociale Agricole Marne-Ardennes-Meuse un traitement automatisé d'informations à caractère personnel, permettant de réaliser une étude portant sur les conséquences socio-psychologiques des politiques agricoles auprès de la population cible : les exploitants agricoles en production laitière de Marne-Ardennes-Meuse.

#### **Article 2**

Les informations à caractère personnel traitées sont les suivantes :

- l'identification de l'adhérent : nom, prénom, adresse
- les données relatives à la situation professionnelle

Les données seront détruites après l'envoi du questionnaire et du courrier de relance systématique aux exploitants agricoles en production laitière retenus par échantillonnage aléatoire.

### **Article 3**

Le destinataire des informations visées à l'article 2 est le Service Santé Sécurité au Travail de la Mutualité Sociale Agricole Marne-Ardenne-Meuse.

### **Article 4**

Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés, le droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les informations à caractère personnel contenues dans ce traitement est ouvert à toutes les personnes physiques concernées par le traitement. Ce droit s'exerce auprès du Directeur de la MSA Marne-Ardenne-Meuse.

### **Article 5**

Le Directeur Général de la Mutualité Sociale Agricole Marne-Ardenne-Meuse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Le Correspondant à la protection  
des données à caractère personnel

Michel HANNION



Fait à Reims, le 10 février 2010

Le Directeur Général de la  
Mutualité Sociale Agricole  
Marne-Ardenne-Meuse

Eric LENOIR

